



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau, pour les besoins de l'exploitation agricole de la SCEA DU KIOSQUE, représenté par M. POUPEL Sylvain et situé sur la commune de SAINT JOUIN BRUNEVAL (76).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

POUPEL

Prénom(s)

SYLVAIN

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA DU KIOSQUE

Raison sociale

SCEA DU KIOSQUE

N° SIRET

4 4 0 7 5 3 3 6 6 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

POUPEL

Prénom(s)

SYLVAIN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	Forage pour l'approvisionnement en eau, pour une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un forage en diamètre 165mm, équipé d'un tubage de qualité alimentaire diamètre 113/125mm, sur une profondeur estimative de 90 mètres, avec une occultation par cuvelage et cimentation des 20 premiers mètres, pour ne pas avoir de pollution sur la nappe principale.

La cimentation sera effectué par injection d'un laitier de ciment, sur joint étanche à l'orégonite dans l'espace annulaire entre le tubage et le terrain naturel. De même, une fois le forage terminé, une dalle de protection bétonnée de 3m², sera aménagée autour du forage, pour éloigner d'éventuelles eaux de surface du forage. La tête de l'ouvrage dépassera de 50cm du sol finit.

Si la ressource en eau est suffisamment importante pour les besoins de l'exploitation agricole de la SCEA DU KIOSQUE, une installation de pompage autonome électrique sera installée. Sinon le forage, sera rebouché selon les normes en vigueur (AFNOR NF X 10-999).

Le forage sera implanté à plus de 35 mètres de toutes sources potentielles de pollution.

4.2 Objectifs du projet

M. POUPEL possède une ferme agricole sur la commune de SAINT JOUIN BRUNEVAL.

Son cheptel bovin est décomposé de la façon suivante :

- 55 vaches laitières;
- 45 génisses;
- 25 veaux.

La réalisation du forage viendra en complément des mesures d'économies d'eau, déjà mise en place au sein de l'exploitation.

L'exploitation agricole, possède un système de récupération des eaux de pluie, permettant le remplissage du pulvérisateur.

L'exploitation, récupère également les eaux blanches, pour le nettoyage du parc d'attente et du matériels divers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se décompose en deux phases :

- la première : le creusement du forage, ainsi que la pose du tubage en diamètre 125mm et cimentation des premiers mètres.

La cimentation conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, sera effectué par l'injection d'un laitier de ciment sur joint étanche à l'orégonite, dans l'espace annulaire, entre le tubage et le terrain naturel, de manière à occulter totalement le risque de contamination entre la nappe recherchée et des pollutions superficielles.

- la deuxième : l'installation d'une pompe immergé électrique au fond du forage, asservit par un ensemble réservoir à vessie, contacteur manométrique, afin de pouvoir commander la marche et l'arrêt de la pompe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Distribution autonome de l'eau du forage, pour l'abreuvement d'un cheptel bovin d'environ 125 bêtes et pour une consommation annuelle d'environ 2 500m³.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- déclaration au titre du code minier DUPLOS;
- déclaration au cas par cas, pour ouvrages de plus de 50 mètres de profondeur;
- dossier d'incidence 1.1.1.0 au titre de la loi sur l'eau, auprès de la DDTM, via l'interface Gun.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- dalle de béton de propreté : - profondeur de l'ouvrage : - volume horaire maximum : - volume annuel maximum :	3m2 90 mètres 5m3/h 2 500m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NEANT

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A environ 2.50kms de la Znieff I :LE PORT PETROLIER D'ANTIFER - LE TERRE PLEIN. A environ 950 mètres de la Znieff II : LE LITTORAL D'ANTIFER A ETRETAT, LES VALLEUSES DE BRUNEVALL ET D'ANTIFER. Il n'y aura aucune incidence sur les Znieff.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe de l'albien néocomien se situe à 30 mètres NGF, l'altitude du forage étant à 134 mètres, le toit de la ZRE se situant à 104 mètres de profondeur. Le projet de forage, n'est donc pas concerné par cette nappe de l'albien néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de la Natura 2000, le plus proche est distant de plus de 1.47kms : LITTORAL CAUCHOIS, code FR2300139.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement d'eau est prévu dans la masse d'eau souterraine : CRAIE ALTERRE DU LITTORAL CAUCHOIS, code FRHG203.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rabattement local temporaire et très limité de la surface piézométrique. Le BEQESO et le BEQESU, du projet ne doit en aucun cas excéder les 10%. Vu la faiblesse des prélèvements envisagés (2 500m ³ /an), le BEQESO et le BEQESU, e ce forage sera très largement en dessous des 10%. Les consommations d'eau, seront les mêmes que celle qui sont réalisés sur le réseau d'eau potable. Un essai de pompe sera réalisé, afin de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de forage n'est pas situé dans une zone Natura 2000. La premier zone Natura 2000, est situé à environ 1.47kms : LITTORAL CAUCHOIS (FR2300139). La second zone : LITTORAL SEINO MARIN (FR2310045) se situe à environ 2.90kms. La dernière zone : RESEAU DE CAVITES DU NORD OUEST DE LA SEINE MARITIME (FR2302001) se situe à environ 8.70kms. Le projet n'aura aucun impact sur ces sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une dalle de béton de propreté de 3m2 avec système de fermeture cadenassé, sera réalisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements seront réalisés sur le lieu de réalisation de l'ouvrage, seulement lors de l'arrivée de l'ensemble routier (camion + foreuse), mais aussi lors de son enlèvement.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de forage ne généreront pas de nuisances sonores durables (fonctionnement d'un compresseur).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de forage, n'aura aucun impact sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux de réalisation de l'ouvrage, seront d'une durée de 2 jours.

Une fois le forage terminée, il sera équipé :

- d'une margelle bétonnée de 3m2;
- d'un couvercle en béton, avec un système de fermeture cadenassé;
- réalisation d'une tête de forage de 0.5mm au dessus du terrain naturel.

Si le forage n'est pas fructueux, il sera rebouché selon les normes en vigueur (AFNOR NF X 10-999).

Le pétitionnaire désire réaliser un forage, pour les raisons suivantes :

- le futur prélèvement constitue un nouveau prélèvement;
- seul le captage des eaux souterraines (forage), permet d'obtenir une eau en quantité et de qualité suffisante;
- l'utilisation de l'eau du réseau publique, n'est pas privilégiée, pour des raisons économiques.

La réalisation du forage viendra en complément des mesures d'économies d'eau, déjà mise en place au sein de l'exploitation.

L'exploitation agricole, possède un système de récupération des eaux de pluie, permettant le remplissage du pulvérisateur.

L'exploitation, récupère également les eaux blanches, pour le nettoyage du parc d'attente et du matériels divers.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense, que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale, car ce projet est neutre, ou aucun impact sur la faune et la flore sera constaté, ainsi que sur les ouvrages voisins.
De plus, d'un point de vue quantitatif, aucun risque ne sera constaté du fait qu'il n'y aura pas de surexploitation de la nappe, car les mêmes quantités, sont déjà prélevée sur le réseau d'eau public.
Des systèmes de mesures d'économies d'eau ont été mise en place sur l'exploitation, avant de vouloir réaliser le projet de réalisation d'un forage d'eau.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 1 - DOCUMENT CERFA N°14734	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 2 - LOCALISATION DES PHOTOS	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 3 - LOCALISATION DU PROJET	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

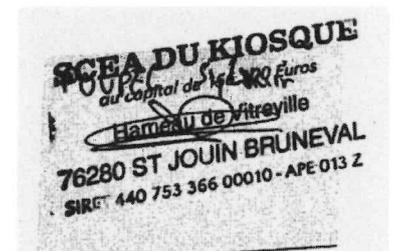
Nom POUPEL

Prénom SYLVAIN

Qualité du signataire GERANT

À VERSON

Fait le 06/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)